

DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DEMANDE D'AUTORISATION À DÉLIVRER UN DIPLÔME REVÊTU DU VISA DE L'ÉTAT

La reconnaissance par l'État et l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa sont accordées après évaluation des formations.

Le présent document précise le contenu du dossier que l'école doit fournir à cet effet. Le dossier devra impérativement ne pas excéder 50 pages, auxquelles seront annexées quelques pièces complémentaires indispensables.

A - FICHE SIGNALÉTIQUE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (développement et sigle) :

.....

Adresse postale :

.....

Téléphone de l'établissement :

Site web de l'établissement :

DIRECTEUR/DIRECTRICE :

NOM : Prénom :

Téléphone : Fax :

Adresse électronique :

RESPONSABLES DE LA FORMATION

(directeur des admissions, des études..., susceptibles d'être contactés)

1) NOM : Prénom :

Fonctions :

Téléphone : Fax :

Adresse électronique :

2) NOM : Prénom :

Fonctions :

Téléphone : Fax :

Adresse électronique :

STATUT

établissement consulaire

Chambre de commerce et d'industrie
 ou groupement interconsulaire de :

association service de la CCI autre

établissement privé

date d'ouverture de l'établissement :

reconnu par l'État depuis le (*) :

(*) Indiquer les références du texte réglementaire.

NIVEAU DE DIPLOME	INTITULÉ DE LA FORMATION OU DU DIPLOME	NIVEAU D'HOMOLOGATION	DIPLOME VISÉ DEPUIS LE	MODALITÉ DE LA FORMATION (**)		
				FI	FC	FIAP / P
BAC +						
BAC +						

(**) FI = Formation initiale sous statut d'étudiant.

FC = Formation continue.

FIAPP = Formation initiale sous statut d'apprenti.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS (rentrée 2003/2004) (en stock)

PRÉSIDENT DU JURY

NOM : Prénom :

Grade ou titre : Fonction :

tél fax

Adresse électronique :

Adresse postale :

.....

.....

Président du jury depuis le :